



Section **CFDT**  
Région  
Normandie

# VOTRE ACTU

## Juin 2021



### En bref

- ☑ **Covid — renforts liés au renforcement du protocole sanitaire** : les contrats des agents recrutés en renfort dans les lycées seront prolongés jusqu'au 25 juin.
- ☑ **Covid—Vaccination** : à compter du 31 mai, la vaccination est ouverte à toutes les personnes majeures. Pour rappel, même vacciné il est recommandé d'appliquer encore les gestes barrières et de s'isoler si besoin. Pour prendre rendez-vous, quelques outils utiles :
  - ◆ **Doctolib** (<https://www.doctolib.fr/vaccination-covid-19>) vous permet de prendre rendez-vous dans le centre de vaccination de votre choix,
  - ◆ **ViteMaDose** (<https://vitemadose.covidtracker.fr/>) vous permet, si vous êtes éligible à la vaccination, de trouver rapidement et facilement un rendez-vous dans votre département,
  - ◆ **Covidliste** vous alerte lorsqu'une dose du vaccin contre la Covid-19 est disponible près de chez vous. Une fois l'inscription validée, vous recevrez une alerte par SMS ou mail si jamais il reste des doses en fin de journée dans un centre.
- ☑ **Covid—Vaccination et temps de travail** : la Région Normandie adapte les conditions de participation à la campagne nationale de vaccination en autorisant les absences sur temps de travail s'il est impossible de trouver des créneaux en dehors des horaires de travail (autorisation d'absence d'1h30 pour les agents des lycées et des sites administratifs). A noter que les autorisations d'absence ne sont pas un droit mais soumises aux nécessités de service et à l'accord de la hiérarchie.
- ☑ **Registre de Santé Sécurité au Travail** : ce registre est destiné à signaler une situation ou faire une proposition relative à l'amélioration de votre santé, de votre sécurité et de vos conditions de travail. Il est disponible sur Vikings dans la communauté « Registres obligatoires DVT ».
- ☑ **Enquête sur les métiers d'accueil** : la **CFDT** réalise jusqu'à mi juin une enquête sur les métiers d'accueil pour construire des revendications qui correspondent aux attentes des agents publics. Si vous êtes concernés, nous vous invitons à y répondre en scannant ce QR code →



### Dates clés

- ☑ **CT** : 27 mai
- ☑ **CHSCT** : 1er juin
- ☑ **CAP** : 23 septembre
- ☑ **Groupes de travail / temps d'échange** :
  - Bilan Démarche d'Accompagnement à l'Evolution des Métiers et Organisations (DAEMO) et polycompétence : 28 mai
  - GT Evaluation : 4 juin et 2 juillet
  - Plan diversité et intégration des diversités, discriminations : 11 juin
  - Temps de travail (cycles spécifiques DMG) : 11 juin
  - Maintien et retour à l'emploi : 25 juin

LA CFDT EST AUSSI  
FORCE DE PROPOSITIONS.



# Zoom sur...l'avancement et la promotion

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021, les Commissions administratives paritaires (CAP) ne sont plus compétentes pour l'examen des avancements de grade et la promotion interne. Dorénavant, le Président s'appuiera sur le seul avis de l'Administration. Ses décisions devront toutefois être prises en application des « lignes directrices de gestion » (LDG) négociées avec les représentants du personnel, dont la **CFDT**, et présentées lors du Comité technique de décembre 2020.

Ces lignes directrices de gestion reprennent pour l'essentiel les modalités de déroulement de carrière négociées par la **CFDT** et mises en place depuis la fusion dans le cadre du protocole d'accord RH de 2018, lors des CAP (critères d'avancement et de promotion interne), ou dans le cadre de groupes de travail demandés par les représentants du personnel (rémunération des contractuels sur postes permanents). Elles ne modifient ni les conditions statutaires, ni les modalités prévues par les cadres d'emplois (examen professionnel, ancienneté), ni le nombre de possibilité d'avancement ou de promotion. A l'occasion de leur élaboration, la **CFDT** a obtenu la suppression du délai de 10 ans entre deux promotions internes.

Par ailleurs, même si les CAP ne sont plus compétentes, la **CFDT** a obtenu que des réunions d'échange soient organisées sur les propositions de nominations envisagées par l'Administration. Vos élus **CFDT** en CAP restent à votre disposition pour toute information ou pour vous accompagner dans vos démarches.

Vous pouvez consulter les LDG sur Vikings, rubrique « Ressources humaines / protocole d'accord RH ».

## A retenir

- ☑ **Accès à Vikings et à votre messagerie** : vous pouvez consulter Vikings et votre messagerie professionnelle depuis un smartphone en allant sur <https://vikings.normandie.fr>. Votre identifiant est constitué de la 1<sup>ère</sup> lettre de votre prénom suivi d'un point et de votre nom de famille, tout en minuscule et sans accent (exemple : « d.dupont »). Si vous rencontrez des problèmes d'accès vous pouvez contacter l'assistance au 09.70.80.97.77.
- ☑ **Travail à temps partiel** : les demandes pour l'année scolaire 2021-2022 doivent être effectuées avant le 2 juin 2021. Toutefois, vous pouvez demander un temps partiel à tout moment de l'année, l'autorisation est alors donnée jusqu'au 31 août de l'année scolaire en cours.

## Portraits de militant(e)s



### Stéphane Mazurais

**Fonctions militantes :** Secrétaire de la section **CFDT** Interco Région Normandie  
Membre du Comité technique et de la CAP A

**Métiers/Lieu de travail :** Chargé de projet — DAN — Site de Rouen

**Contact :** [stephane.mazurais-cfdt@normandie.fr](mailto:stephane.mazurais-cfdt@normandie.fr)



### Catherine Leconte

**Fonctions militantes :** Membre du CHSCT

**Métiers/Lieu de travail :** Lingère — Lycée Malherbe à Caen (14)

**Contact :** [catherine.leconte@normandie.fr](mailto:catherine.leconte@normandie.fr)

#### SECTION CFDT RÉGION NORMANDIE

5 rue Robert Schuman à ROUEN et Abbaye aux Dames à CAEN  
02.35.52.23.92 — 02.35.52.23.84 — 06.21.63.45.71

@ [syndicat.cfdt@normandie.fr](mailto:syndicat.cfdt@normandie.fr) — <https://sites.google.com/site/>

